



JOURNAL MUNICIPAL

Édition
avril 2017
Numéro 3

À NOTER: la prochaine parution du journal municipal sera le 26 mai 2017.

RAPPEL—

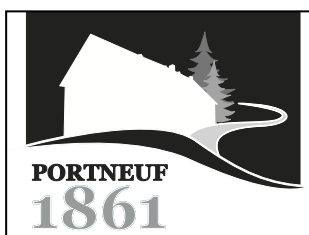
3e versement de taxes le 31 mai prochain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

INVITATION À TOUS LES
INTÉRESSÉS

LE DIMANCHE 7 MAI
À 13H30, HÔTEL DE VILLE, 297, 1^{RE} AVENUE,
PORTNEUF

« LANCEMENT DU PREMIER BULLETIN SEMESTRIEL



La Société d'Histoire
et du Patrimoine

SONDAGE

Politique culturelle

N'oubliez pas de compléter
votre sondage et de nous
le retourner!

Voir à l'intérieur.

M. Pro

dépositaire du greffier de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Téléc.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD LECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

Si vous souhaitez faire paraître une publicité,
contactez-nous au 418 286-3844 poste 21

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB AU
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Abri d'auto : La période permise pour l'installation d'un abri d'auto est du 15 octobre au
1er mai inclusivement (art. 7.2.6)

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.**

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le **jeudi 4 à 12h00 pour l'édition de mai** prochain.

Note:

**dans ce document, la forme masculine est utilisée
uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi
bien les femmes que les hommes.**

Nelson Bédard, maire 418 286-3844 poste 23
maire@villedeportneuf.com

Diane Godin, conseillère au poste #1 : 418 286-6543
dyaneg@globetrotter.net
 membre du comité culture et embellissement
 représentante de la ville à la table de concertation des aînés de Portneuf
 représentante de la ville à l'O.M.H.
 membre du comité quai de Portneuf

Karine St-Arnaud, conseillère au poste #2 : 418 906-9583
karine.starnaud@villedeportneuf.com
 membre du comité consultatif d'urbanisme
 représentante de la ville à la table de concertation Culture
 représentante de la ville aux Haltes du Saint-Laurent

Chantale Hamelin, conseillère au poste #3 : 418 286-6910
chantale.hamelin@villedeportneuf.com
 représentante de la ville à la résidence Portneuvienne
 représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
 représentante de la ville à la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile
 membre du comité journal municipal

Joëlle Genois, conseillère au poste #4 : 418 455-5975
joelle.genois@villedeportneuf.com
 représentante de la ville à l'achat local
 responsable des questions familiales et du volet aînés
 membre du comité de la soirée hommage aux bénévoles

Bruno Cormier, conseiller au poste #6 : 418 326-1837
bruno.cormier@villedeportneuf.com
 maire suppléant (jusqu'en mai 2017)
 membre du comité de développement durable
 représentant de la ville à la C.M.V.Q.P.
 représentant de la ville à la CAPSA
 représentant de la ville auprès du CRSBP de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches



Monsieur Nelson Bédard, maire

Prochaine séance
 ordinaire: **le lundi 8**
mai 2017 à 19h30

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE
 GREFFE
 SERVICE des TRAVAUX PUBLICS
 INSPECTION MUNICIPALE
 SERVICE des LOISIRS
 SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE
 Bibliothèque LA DÉCOUVERTE
 Bibliothèque LE SIGNET
 CONTRÔLE ANIMALIER

Danielle M. Bédard poste 26
 France Marcotte poste 24
 Denis Dion poste 1
 Julie Vallée poste 25
 Anaïs Jardon poste 28
 Éric Savard (418 520-7471)
 Johanne Savard (418 286-3509)
 Chantale Hamelin (418 286-6910)
 Kathleen Marcotte (418 284-3061)

Hôtel de ville : 297, 1re Avenue, Portneuf, Québec, GOA 2Y0

www.villedeportneuf.com tél. : 418 286-3844 fax : 418 286-4304 courriel : info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS : 418 808-8084 (urgence)

LOISIRS : 418 286-3844 poste 28—courriel : loisirs@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE : 911

- Adoption du procès-verbal du 13 février 2017
- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption des comptes à payer : 300 112,29 \$
- Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires
- Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 197 (672 170\$)
- Assemblée de consultation règlement #196 création de la zone RC-102
- Assemblée de consultation dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2981135
- Adoption second projet règlement, création de la zone Rc-102 à même la zone P-101
- Dépôt du procès-verbal du comité d'embellissement
- Achat contenant de surface (Durabac)
- Comité de transition et de concertation dans le processus de planification du projet de regroupement des Offices municipaux d'habitation
- Rés. d'intention acquisition du quai
- Rés. OTQ projet quai
- Recommandation de paiement décompte #3
- Engagement préposés aux travaux publics
- Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissures
- Renouvellement des assurances générales
- Contribution Chevaliers de Colomb
- Mandat Envir'eau puits
- Avis de motion FEPTEU volet 1
- Avis de motion FEPTEU volet 2
- Avis de motion redressement infrastructures routières locales RIRL
- Autorisation de passage Challenge 800

La version originale des
procès-verbaux est
disponible sur le
site internet de la ville à
l'adresse suivante:
www.villedeportneuf.com

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PORTNEUF DU : 13 mars 2017**

- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption des comptes à payer 364 316.89\$
- Dépôt du procès-verbal du comité d'embellissement
- Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif au 31 mars 2017
- Achat de sulfate ferrique
- Engagement membres d'équipe pour le terrain de jeux
- Contribution financière à Atelier Triport
- Inscription congrès du service des incendies
- Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers
- Choix soumissionnaire pour les piézomètres
- Rés. Environnement favorable à un mode de vie sain
- Nettoyage des grilles pluviales
- Mandat Tetra Tech- rue des Écoliers
- Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
- Demande de subvention FCCQ-Fonds des petites collectivités
- Mandat Tetra Tech – réfection rue de la Grève
- Mandat Tetra Tech – remplacement de conduites d'aqueduc rue St-Charles
- Mandat Tetra Tech – bouclage des deux réseaux d'aqueduc
- Mandat Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats - dossier J.E.F. Naud
- Adoption du règlement #198
- Adoption du règlement #199
- Adoption du règlement #200
- Mandat à Tetra Tech – plans et devis Chemin Neuf
- Dépôt d'une demande de subvention
- Mandat Tetra Tech – soutien technique rue des Oies-Blanches
- Inscription formation CCU
- Demande d'un certificat d'autorisation

La version originale des
procès-verbaux est
disponible sur le
site internet de la ville à
l'adresse suivante:
www.villedeportneuf.com

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PORTNEUF DU : 10 avril 2017

AVIS PUBLICS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

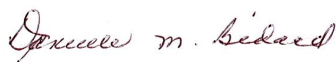
Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 8 mai 2017, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 980 499 sis au 214, rue Hélène, portant le matricule 9872 48 7560.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre une marge de recul arrière à 2.6 mètres au lieu de 3 mètres et régulariser l'emplacement du cabanon à 0.8 mètre au lieu de 1 mètre de la ligne de la propriété voisine.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 20 avril 2017.



Danielle M. Bédard, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE lors de la session ordinaire du 8 mai 2017 à 19h30, le rapport financier pour l'année 2016 de la Ville de Portneuf sera déposé (réf. article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes).

Donné à Portneuf, ce 20 avril 2017.



Danielle M. Bédard, greffière adjointe

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de permettre la création de la zone Rc-102 en utilisant l'usage habitation de moyenne densité dans la zone P-101

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2017, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer la zone Rc-102 pour le lot 5 458 790 dans la zone P-101 en autorisant l'usage habitation de moyenne et haute densité.

Ce second projet de règlement a pour but de permettre l'usage habitation de moyenne et haute densité dans la nouvelle zone Rc-102. Cet usage permettra la transformation de l'édifice situé au 479 rue Notre-Dame.

Suite, voir page suivante

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones**Zone visée****Zones contiguës****P-101****Rb-102, Ra-106, Ra-105, Ra-108, Ra-107, C-102 et M-102**

Le plan permettant d'identifier les zones concernées et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 28 avril 2017;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes Intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 13 mars 2017.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingtième jour d'avril 2017.



Danielle M. Bédard, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 10 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 198, « Décrétant un emprunt de 3 455 834 \$ et une dépense de 3 455 834 \$ pour le projet de distribution d'eau potable, l'agrandissement du réservoir et la mise en place de conduites de raccordement ».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 198 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 1^{er} mai 2017, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 198 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 198 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 1^{er} mai 2017 au bureau de la municipalité, situé au 297 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 10 avril 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 avril 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 avril 2017.



Danielle M. Bédard, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 10 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 199, « Décrétant un emprunt de 3 218 500 \$ et une dépense de 3 218 500 \$ pour les travaux de renouvellement de conduites ».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 199 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 1^{er} mai 2017, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 199 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 199 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 1^{er} mai 2017 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 10 avril 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 avril 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 avril 2017.



Danielle M. Bédard, greffière adjointe

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 10 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 200, « Décrétant un emprunt de 563 000\$ \$ et une dépense de 563 000\$ pour des travaux de réhabilitation du réseau routier local – redressement des infrastructures locales pour différents segments».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 200 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 1^{er} mai 2017, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 200 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 200 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 1^{er} mai 2017 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 10 avril 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 avril 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

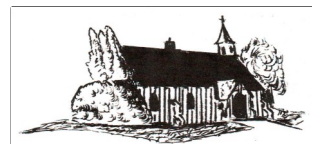
Donné à Portneuf, ce 20 avril 2017.



Danielle M. Bédard, greffière adjointe

UN PEU DE TOUT...

Horaires de nos églises



95, 1^{re} Avenue Est, ville de Portneuf
Info : 418 286-3332

Église Anglicane St. John the Evangelist—Portneuf

Eucharistie en français par le Révérend Michel Royer: 1^{er} et 3^e dimanches du mois à 10h30

English services by Canon Graham Jackson: 2nd Sunday of the month at 10:30 am from Easter to Christmas

Bienvenue à toutes et à tous!

Pour plus de détails, consultez notre bulletin paroissial disponible à notre chapelle
et aux deux bureaux de poste de Portneuf.

messe du dimanche : 11h00 / messe du mardi : 16h30

Le comité de transition vous informe...

Ce qui est déjà réalisé:

- De notre côté le regroupement des cimetières est déjà réalisé depuis décembre 2015.
- Le comité de transition communique avec les paroissiens par le biais des journaux et des feuillets paroissiaux.
- L'inventaire des tâches effectuées par les salariés et les bénévoles de nos fabriques est fait.

Ce qui est très avancé:

- La collecte des documents pour mettre au dossier de la nouvelle paroisse.
- Le nom de la nouvelle paroisse est à venir; nous avons une suggestion du comité de transition et une du vicaire général. Le choix final est pour bientôt.

Ce qui fait l'objet de discussion récente: déterminer tous les aménagements qui seront nécessaires pour le fonctionnement harmonieux de la nouvelle fabrique dans le respect de chacun des milieux.

- Le choix de la fabrique qui conserve son numéro d'entreprise;
- Le lieu où sera le siège social;
- Le choix de la personne responsable de la comptabilité;
- Les lieux d'accueil et les points de service locaux;
- Le maintien des emplois actuels et les tâches confiées à chacun.
- Planifier une rencontre avec les paroissiens afin de déterminer le processus pour l'élection de la première assemblée de fabrique et tout le fonctionnement administratif de cette nouvelle assemblée de fabrique.

Dates importantes :

- La rédaction du rapport rassemblant tous les documents demandés sera complétée pour le 30 juin 2017. - L'annexion des fabriques et la création de la nouvelle paroisse entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Et tout cela, nous regrouper pour continuer de faire connaître l'Évangile avec des communautés chrétiennes vivantes et rayonnantes. Il faut travailler en communion de communautés.

Le comité de transition
Anny et France



La bibliothèque La Découverte: secteur nord, Carrefour municipal, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

HEURE DU CONTE pour les jeunes enfants accompagnés d'un parent. Le troisième vendredi de chaque mois à 19 heures - à marquer sur votre calendrier, conte et bricolage à la bibliothèque La Découverte.

LES NOUVEAUTÉS: Les horaires de la bibliothèque ne vous conviennent pas, vous pouvez vous abonner à distance en allant sur le site www.mabibliotheque.ca/capitale-nationale-et-chaudiere-appalaches/fr/abonnement-service-a-distance. Le réseau vous enverra par la poste un numéro d'utilisateur et un NIP. Avec cet abonnement, vous ne pourrez cependant utiliser que les ressources numériques, pour les autres services, vous devrez vous rendre à la bibliothèque afin de modifier votre dossier.

**Votre vue n'est plus ce qu'elle était,
nous avons pour vous quelques LIVRES AUDIO.
Informez- vous auprès des bénévoles.**

Nouveautés - livres mars et avril 2017

L'assaut du mal #1, 2, 3/Bouffard Sylvain	L'autre reflet/Sénécal Patrick
L'année sans été #1/Lemieux Julie	Humeurs d'une femme mûre et divertissante/ Dion Lise
La galerie des jalousies #3/Dupuy M. Bernadette	Dans les brumes du mal/Manzor René
Haute tension/Castle Richard	Le pharmacien, différencier le vrai du n'im- porte quoi /Bernard Olivier
Le pharmacien, guide de survie pour petits et grands bobos/Bernard Olivier	Plus folle que ça tu meurs/Bombardier Denise
Je est une autre / Aubry Suzanne	Déracinée / Novik Naomi
Rue des remparts/Lachance Micheline	La mort d'une princesse/Desjardins India
Tue-moi si tu peux/Patterson James	Derrière les portes/Paris B.A.
Inhumaine/Cornwell Patricia	



BIBLIOAIDANT ET UN LIVRE UNE NAISSANCE, adressez-vous aux bénévoles.

La bibliothèque Le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque est ouverte les mercredis de 19h00 à 20h30. Il est possible de joindre les bénévoles à la bibliothèque aux heures d'ouverture au 418 286-6525 poste 6527.



TABLE DE CONCERTATION DES ÂÎNÉS DE PORTNEUF

**RELAYEUR
RECHERCHÉ**

Rôle des relayeurs

Réseau des relayeurs : La TCAP a mis en place un réseau de communication simple et efficace composé de personnes ressources intéressées à la cause des aînés, soit une à deux personnes par localité.

Rôle

- Relayer à la municipalité, aux organismes et aux aînés de votre localité l'information diffusée par la TCAP et par ses partenaires.
- Transmettre à la TCAP les préoccupations, les besoins et l'information véhiculés par les aînés de votre milieu.
- Participer, au besoin, à l'élaboration des orientations et du plan d'action de la TCAP.
- Participer à la préparation et à la transmission d'avis, de commentaires et de propositions concernant la situation des aînés de la MRC de Portneuf.
- Participer activement aux réunions des relayeurs à raison de trois fois par année.
- Favoriser le recrutement des membres de la TCAP afin que cette organisation puisse jouer son rôle de représentant des aînés dans le milieu politique.

Caractéristiques recherchées

- Être impliqué dans votre localité et sensible aux problématiques des aînés.
- Posséder un réseau d'information et de contacts.
- Avoir accès à un réseau local de diffusion, comme par exemple celui de la municipalité, afin de véhiculer efficacement l'information pertinente aux aînés.
- Connaître les moyens de communication informatiques (courrier électronique, réseaux sociaux, etc.).
- Être représentatif de son milieu, sans être nécessairement un élu local.

Article 2.1.1 aux règlements généraux

Membre relayeur

Toute personne faisant partie du réseau des relayeurs de la Table est considérée comme « membre relayeur ». Cette personne doit être reconnue par sa municipalité. Elle est responsable de servir de relais pour la Table afin de diffuser l'information et de recueillir les besoins concernant les aînés de son milieu. Elle accepte et s'engage à respecter la mission, les valeurs, les orientations, les règlements et les politiques de la Table.

F.A.D.O.Q. Club de la Joie Portneuf

À tous nos membres,

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour notre dernier rendez-vous de la saison 2016-2017 qui se tiendra à la salle des Chevaliers de Colomb, le mardi 16 mai prochain à 11h30 pour un diner.

-Pizza, salade (coût de 12.00\$)

Le repas sera suivi des élections du conseil en présence de Madame Johanne Valois, conseillère pour la région de Québec. Svp, réserver avant le 9 mai.

Pour plus d'informations & réservation : *Betty Jess* 418 286-6134 ou *Thérèse Roy* 418 285-3817

Louissette Roy, présidente



Le Cercle de Fermières de Portneuf Ville est en plein renouvellement et recrutement de nouvelles membres pour 2017-2018. Le coût est de 25.00\$ annuellement. Les membres sont invités à payer leur cotisation dès maintenant. Pour toute information, contacter Jacinthe Hamel au 418 286-3453 ou se présenter à la réunion mensuelle qui aura lieu le 15 mai à 19h30 à l'hôtel de Ville Portneuf.

Merci !

Johane, Cercle de Fermières de Portneuf Ville



Cours d'introduction à la permaculture

DE QUOI S'AGIT-IL?

Voici une occasion unique offerte aux citoyens de se familiariser avec la Forêt nourricière de Portneuf, ce projet collectif environnemental et horticole récemment initié dans notre communauté: deux heures de présentation des concepts de base en permaculture avec Kate Alvo.

Où et quand? Salle 1 du Carrefour municipal, jeudi 27 avril de 19h00 à 21h00

Comment s'inscrire? Confirmez votre présence par le courriel de la *Forêt nourricière* à foret-nourriciere-portneuf-benevoles@gmail.com, par téléphone ou par courriel auprès de

Gérard GILBERT au 418 286-4239, à gilbert.phytoconsultant@gmail.com, auprès de Kate Alvo au 418 850-0071 ou à katealvo@gmail.com.

À mettre aussi à votre agenda

- ◇ **Le samedi 29 avril:** petite corvée d'application de BRF (bois raméal fragmenté) à la Forêt nourricière. Apportez pelles, râteaux et brouettes.
- ◇ **Le samedi le 27 mai:** *La Journée de l'Arbre* à la Forêt nourricière. À cette occasion, nos jeunes connaissances en permaculture seront sollicitées par les premiers travaux de la saison 2017.

Au plaisir de se revoir !



Gestion exemplaire des matières résiduelles – La RRGMRP se démarque grâce à ses efforts!

Neuveville, le 5 avril 2017 – La société d'État RECYC-QUÉBEC soulignait le 29 mars dernier le travail des industries, commerces et institutions (ICI) de la région de la Capitale Nationale s'étant illustrés par leur engagement exemplaire en faveur d'une saine gestion des matières résiduelles.

Parmi les ICI honorés, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) s'est illustrée grâce à son taux de valorisation de 98,75% à son bureau administratif de Neuville, recevant ainsi la plus haute attestation reconnaissant son travail exemplaire de réduction des matières résiduelles.

Sur la photo : Mme Sonia Gagné, vice-présidente Performance des opérations à Recyc-Québec ; M. Bernard Gaudreau, président de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ; M. Michel Matte, député de Portneuf ; M. Jean-Luc Mercure, directeur général de la Régie ; M. Dany Michaud, président de Recyc-Québec; Mme Audrey Guillemette-Lacasse, agente de sensibilisation à la Régie et Mme Éline Verret, secrétaire-trésorière de la Régie.

Source et information :

Dominique Genois, coordonnatrice

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Tél. 418 876-2714 poste 208 / dgenois@rrgmrp.com



**PRINTEMPS = RETOUR DU BAC BRUN
EN TOUT TEMPS!**



matières résiduelles



**Les journaux, les papiers et les
cartons sont recyclables.
On les dépose dans le bac vert!**



Merci de votre participation.



Visitez
laregieverte.ca

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

**Avril
2017**

CULTURE ET EMBELLISSEMENT-rappel

EMBLÈME FLORAL
Échinacée pourpre

EMBLÈME AVIAIRE
Le Grand Héron



La municipalité de la Ville de Portneuf renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec

Portneuf, le 10 avril 2017 – La municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle a renouvelé son adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. C'est avec fierté que la municipalité avait obtenu, en 2014, trois (3) fleurons sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2016. Le renouvellement de notre adhésion nous permettra de recevoir de nouveau la visite des classificateurs et d'obtenir, à l'automne 2017, notre nouvelle cote de classification des Fleurons du Québec.

Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert. L'an dernier, 33 municipalités ont réussi à décrocher un fleuron additionnel lors de leur visite de reclassification! C'est dans cet esprit que nous invitons l'ensemble des citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, car il s'agit d'un défi collectif.

Les classificateurs Fleurons du Québec reviendront évaluer notre municipalité au cours de l'été 2017. Ils visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage municipal. Les points sont répartis dans 5 domaines d'embellissement :

-  340 points attribués au *Domaine municipal*
-  230 points attribués au *Domaine résidentiel*
-  180 points attribués au *Domaine institutionnel*
-  140 points attribués au *Domaine commercial et industriel*
-  160 points attribués aux *initiatives communautaires et au développement durable*

Tous ensemble, poursuivons nos efforts d'embellissement durable de la municipalité!

Ayant tout juste célébré son 11^e anniversaire, le programme de classification horticole des Fleurons du Québec a connu un succès immédiat et suscite un engouement croissant : il regroupe aujourd'hui 355 municipalités dans toutes les régions de la province et rejoint près de 40 % des citoyens québécois.

Pour découvrir les municipalités Fleurons en images et tout savoir sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet www.fleuronsduquebec.com

Contact : Comité Culture et Embellissement.

Diane Godin, présidente. Tél. 418-286-6543 courriel : dyaneg@globetrotter.net

SERVICE DES LOISIRS

Es-tu prêt à occuper ton premier emploi en tant que gardien(ne) d'enfant ?

Ce sera facile si tu connais les notions élémentaires de secourisme!
Nous t'apprendrons à prévenir les traumatismes, à veiller à la sécurité des enfants
Et même des trucs pour être un super gardien !

FORMATION GARDIENS AVERTIS

Contenu du cours : Droits et responsabilités des gardiens
Soins de base à prodiguer aux bébés et aux tout petits
Techniques pour favoriser l'entente avec des enfants d'âges différents
Urgence et premiers soins - Quoi faire?
Sécurité et prévention

Âge minimal : 11 ans (au 30 juin 2017)

Matériel inclus : Manuel « Gardiens avertis »
Mini-trousse
Carte d'attestation (Croix-Rouge canadienne)

Interactif-Facile-Amusant

INSCRIS-TOI AU COURS DE GARDIENS AVERTIS DÈS AUJOURD'HUI !!!

DATE : Le dimanche 30 avril 2017, de 8h30 à 16h30

LIEU : Carrefour municipal, Portneuf

COÛT : 53\$: payable en ARGENT le matin de l'activité (montant juste)

APPORTER : Un lunch froid pour le dîner (30 minutes);
Le paiement;
Et surtout... ton SOURIRE! 😊



Fournisseur autorisé

POUR INSCRIPTION : *Olivier Gauthier*

Représentant formations spécialisées
418 654-8551 poste 713





ÉTÉ 2017!

Tu es âgé entre 12 et 15 ans;
Tu souhaites gagner de l'expérience de travail et te faire un peu de sous;
Tu souhaites développer des aptitudes de travail et d'entrepreneuriat;
Tu souhaites travailler en groupe cet été et vivre des apprentissages qui te serviront toute ta vie.

Joins-toi au camp ados de Portneuf!

INSCRIPTION DU 15 AU 19 ET DU 22 AU 26 MAI 2017

De 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30 au bureau municipal à Portneuf (297, 1re Avenue)

SOIRÉES D'INSCRIPTION: le mardi 23 et le mercredi 24 mai de 18h30 à 20h au local des jeunes de Portneuf (500, rue Notre-Dame)

Les jeunes qui souhaitent participer au camp ados 2017 seront rencontrés pour une entrevue. Seulement 15 candidats maximum pourront être admis. Seulement les plus motivés parmi ceux qui se seront inscrits à temps seront sélectionnés!

Le coût d'adhésion pour faire partie du camp ados 2017
est de 150.00\$ pour l'été.

Les documents d'inscriptions seront disponibles au bureau
municipal ou à www.villedoportneuf.com.
Les détails concernant le fonctionnement et l'horaire seront transmis
lors de l'inscription.

Fermeture du centre des loisirs (OTJ) pour la période estivale

Prenez note que le centre des loisirs sera fermé à compter du 16 avril 2017.

Le centre devrait rouvrir ses portes pour les activités hivernales 2017-2018.



CAMP DE JOUR 2017

Le camp de jour de la ville de Portneuf adhère à Tremplin santé encore en 2017! Détails à www.villedeportneuf.com!



PÉRIODE D'INSCRIPTION:

Du 15 au 19 et du 22 au 26 mai 2017, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30

SOIRÉES D'INSCRIPTION:

Le jeudi 25 et le vendredi 26 mai 2017, de 18h30 à 20h00

Au bureau municipal: 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, G0A 2Y0



TARIFS

RÉSIDENT

NON-RÉSIDENT

TEMPS COMPLET (26 juin au 11 août)

1ER ENFANT	250\$	350\$
2E ENFANT	190\$	250\$
ENFANT ADDITIONNEL	130\$	200\$

À LA SEMAINE

POUR TOUS	60\$	80\$
-----------	------	------

SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE DU 14 AU 18 AOÛT 2017

FORMULAIRES D'INSCRIPTION DISPONIBLES AU 297, 1^{re} AVENUE PORTNEUF OU SUR LE SITE INTERNET À www.villedeportneuf.com

RENCONTRE CITOYENNE ANNUELLE

BÂTISSONS ENSEMBLE UN AVENIR
DURABLE POUR NOS COLLECTIVITÉS

Suivi du forum citoyen 2016
et présentation de la démarche de mise en valeur
du Saint-Laurent dans la MRC de Portneuf

**Jeudi
8 juin
2017**

Formule 5 à 7

bouchées sur place et première consommation offerte
Restaurant La Perle du St-Laurent
(102 rue du Quai, Portneuf)

**Pour plus
d'informations,**

contactez
Mme Dominique Gagnon
au 418 284-9507

Vous désirez y participer?

Inscrivez-vous par courriel à dominique@gestiondugagnon.com
en mentionnant votre nom et la municipalité où vous habitez ou
sur l'événement Facebook du Fonds Aluminerie de Deschambault
pour les collectivités durables.

** Ce n'est pas nécessaire d'avoir participé au forum 2016 pour vous joindre à nous!*



FONDS ALUMINERIE
DE DESCHAMBAULT
POUR LES COLLECTIVITÉS
DURABLES